



Assemblée Générale Statutaire de l'ARAN - 2020

Chères Consœurs, chers Confrères,
L'assemblée générale de l'ARAN est fixée cette année au

vendredi 20-3-2020

Programme

15h00

Accueil des membres de l'ARAN.

15h15 à 16h00

Assemblée Générale
pour les membres de l'ARAN.

16h00

Visite du nouveau bâtiment de
l'administration communale de Gembloux
en compagnie de Mr Rénald PANSAERTS, Architecte - SYNTAXE
ARCHITECTES

17h00

Visite technique guidée du nouveau
Centre culturel de Gembloux
en compagnie de
Marie-Eve LEJUSTE, Ir. Architecte & paysagiste
et de Mr MAT, Directeur du centre culturel.

18h00

Apéritif

au Centre Culturel

A partir de 19h00

Repas

Adresse du jour:

"ATRIUM 57"

Rue du Moulin 57, 5030 Gembloux

Fin prévue vers 00h00.



REPAS

Au menu notamment :

Coupe de bulles et ses mises en bouche

Carpaccio de saumon fumé

Filet pur de veau, sauce persillée et duo de légumes

Ou

Ballotine de volaille Valdieu aux petits légumes, duxelles de champignons

Tartelette aux fruits frais sur sa crème pâtissière

Ou

Tartelette au citron

avec son café ou son thé.

Vins et eaux pendant le repas.



Assemblée Générale Statutaire de l'ARAN - 2020

Ordre du jour

1. Accueil du Président
2. Approbation du PV de l'assemblée générale précédente du 19 février 2016.
3. Rapport du Trésorier Françoise HIBO / Rachel LEBON : présentation des comptes et bilan.
4. Rapport du secrétaire Serge HENROTIN
5. Rapport du Président et des Vice -Présidents
6. Rapports des vérificateurs, décharges à donner aux administrateurs
7. Présentation des nouveaux membres
8. Présentation des candidatures aux postes du Comité.

Appel aux candidats : tout membre effectif en règle de cotisation est éligible ; les nouvelles candidatures sont les bienvenues et doivent être adressées au Président avant ou en début de l'Assemblée Générale. Procuration peut être donnée à tout membre effectif en règle de cotisation.

9. Elections statutaires :

Sortant(s) et rééligible(s) :

- Amandine Brasseur > se représente.
- Martin Coppens > se représente.
- Serge Henrotin > se représente.
- Rachel Lebon > se représente.
-

Sortant(s) et démissionnaire(s) :

- François-Michel Brismoutier

10. Divers : tour de table et suggestions des différents participants.

En vue de l'organisation de cette assemblée et du repas, nous vous demandons de bien vouloir **confirmer votre présence** pour le **13 mars 2020**, via le site internet www.aranarchitectes.be ou par mail à inscription@ARANarchitectes.be ou par fax au 085/84.56.50

Nous espérons vous voir très nombreux

Pour l'ARAN Xavier Michels – Président



Formulaire de participation à l'AG 2020

Le (la) soussigné(e) , Architecte membre effectif de l'ARAN, déclare, par la présente :

- Participer à l'Assemblée Générale
- Participer à la conférence
- Participer au repas
- Présenter ma candidature, comme nouveau membre de l'ARAN
- Déposer ma candidature aux élections du comité
- Ne pas pouvoir participer à l'Assemblée Générale et donner procuration à mon confrère
..... Architecte membre effectif de l'ARAN pour me remplacer valablement à tous les points prévus à l'ordre du jour.

L'inscription à l'AG est obligatoire, via le site internet www.aranarchitectes.be ou via email auprès de inscription@ARANarchitectes.be ou par fax 085/84 56 50

Date limite d'inscription le vendredi **13 mars 2020**

La participation à la conférence et au repas est gratuite pour les membres ARAN en ordre de cotisation ainsi que pour les nouveaux membres s'étant inscrits pour le 13/03/2020 à l'association ARAN.

La participation aux frais des non-membres s'élève à :

- 15 €/pers. pour la visite de l'administration communale
- 15 €/pers. pour la visite du Centre Culturel
- 25 €/pers. pour les 2 visites
- 15 €/pers. pour l'apéritif
- 50 €/pers. pour le repas et l'apéritif

à verser au compte **250-0135142-09**.

(Communication : AG ARAN 2020 – Nom + Prénom).

Le nombre de places est limité. Priorité aux membres de l'ARAN en ordre de cotisation.

Pour les nouveaux membres architectes, le paiement de la cotisation annuelle de 100,00 €, doit être effectif au 13/03/2020. Toutefois, la cotisation annuelle est gratuite pour les architectes stagiaires.